

matière d'alimentation, néanmoins, l'offre des produits alimentaires est évidemment un facteur qui influe sur les prix.

Depuis deux ou trois ans, le prix de la volaille a varié. Le prix dépend de l'offre et de la demande. C'est ce qui a incité les producteurs à chercher à créer des offices de commercialisation et à approuver la proposition gouvernementale de créer des offices de commercialisation. Ces organismes apportent assurément de grands bienfaits dans la communauté agricole qui se spécialise dans ce genre de production. Toutefois, loin d'obtenir des largesses, les aviculteurs devront attendre quelques années encore avant de récupérer les pertes subies au cours des deux ou trois dernières années, alors que les prix étaient dérisoirement bas.

Fait étrange, le Canada souffre d'une pénurie de pommes de terre. Les prix s'en ressentent. Il est évident que le gouvernement a du mal à programmer la production de blé. On l'a signalé au gouvernement et au public. Le prix du blé dépend de facteurs qui jouent à court terme, comme l'offre et la demande: cela est bien connu.

D'autres ont déjà parlé de l'effet du prix des transports sur celui des aliments. Député des provinces maritimes, je sais qu'il s'agit d'un facteur important. C'est pourquoi nous, des Maritimes, estimons que le coût de la vie est plus élevé chez nous que presque partout au Canada. Il est certainement plus élevé que dans les grands centres, où la distribution des denrées est centralisée et, par conséquent, plus économique. Les difficultés que pose le transport des aliments et des autres marchandises influent sur le coût de la vie dans les régions éloignées. Le problème s'aggrave à mesure qu'on rationalise les services de transport par chemin de fer et par camion et qu'on diminue la production. La multiplicité croissante des règlements influe sur les deux modes de transports. Tout cela entrave la concurrence, car ces entreprises sont contrôlées comme mes amis de la gauche voudraient probablement qu'elles le soient. L'effet de ces contrôles a manifestement été de limiter la concurrence et de faire monter les prix dans l'industrie des transports.

• (2150)

Il faut aussi tenir compte des augmentations de salaires consenties aux travailleurs des industries de services, et notamment des services relatifs à l'alimentation. Je pense au salaire de \$6 l'heure que touchent les bouchers. Un de mes honorables collègues du NPD semble avoir compris qu'il s'agissait d'employés des usines de préparation des viandes. Qu'il sache qu'on a voulu parler d'une horrible pratique des grandes chaînes d'alimentation, qui emploient des bouchers à \$6 ou \$8 l'heure. Celui qui touche le salaire minimum ne peut que s'en offusquer. Si le boucher touche \$6 ou \$8 l'heure pour hacher 25 livres de bœuf, on peut imaginer comment cela influe sur les prix du magasin.

Un membre du parti créditiste a mentionné à la Chambre, en ma présence, un autre facteur, soit l'effet des impôts prélevés par le gouvernement fédéral. Ces impôts ont grimpé à un rythme fantastique au cours des dernières années, et ils ont une influence directe sur le prix des denrées alimentaires, car ils ont une influence directe sur les salaires. Quiconque paie des impôts sur les profits qu'il réalise ou sur son salaire, aura besoin de profits plus élevés ou d'un salaire net supérieur afin de pouvoir payer le surplus d'impôt. Toute personne qui possède une once de bon sens peut facilement comprendre qu'un salarié ou un homme d'affaires qui gagne un salaire ou réalise un

Denrées alimentaires—Comité

profit de \$10,000 par année et doit payer des impôts accrus va essayer de faire en sorte que son revenu net n'en soit pas affecté. La seule manière de le faire est d'exiger une augmentation de salaire ou des profits accrus.

Si j'ai bien compris les statistiques que j'ai lues, le prix des denrées alimentaires s'est accru, de 1961 à 1972, à un taux moyen d'environ 5 ou 6 p. 100. De 1961 à 1965, l'indice des prix dans l'alimentation a augmenté d'environ 10 p. 100. La hausse a été, environ, de 8 p. 100 en 1967, de 4 p. 100 en 1968 et de 4 p. 100 en 1969. Je m'empresse de préciser que ces chiffres sont assez approximatifs. En 1970, l'indice des prix des denrées alimentaires s'est accru d'environ 3 p. 100 et en 1972, il a augmenté de 8.6 p. 100. Ces augmentations sont considérables.

Comparons maintenant ces hausses à l'accroissement des recettes fédérales. Je dirais que ces augmentations ont une influence directe sur le revenu brut dont la population a besoin afin de pouvoir payer l'impôt supplémentaire. Si je comprends bien, en 1969, les recettes du gouvernement étaient de 10.1 milliards de dollars. En 1970, elles sont passées à 12.3 milliards. D'après mes calculs, il s'agit là d'une augmentation de 23 p. 100. En 1971, le gouvernement a vu ses recettes monter à 12.8 milliards de dollars, soit une modeste augmentation d'environ 4 p. 100. En 1972, elles ont grimpé à 14.2 milliards de dollars, soit une augmentation de 10 p. 100.

A une telle hausse des revenus devrait correspondre une hausse des salaires bruts qui permettrait aux citoyens de verser des impôts accrus et de conserver un même revenu net. Les hommes d'affaires devraient aussi pouvoir accroître leurs bénéfices. Les chaînes de magasins, les cultivateurs, les conserveries de viande et les grossistes ont besoin d'une telle hausse de revenus pour pouvoir payer des impôts accrus. Je prétends que c'est là un des aspects les plus importants de l'augmentation des coûts.

Je le sais, mon temps de parole s'épuise, mais je voudrais mentionner un autre important aspect de l'augmentation des coûts. Un de mes collègues a abordé le sujet. En tant que représentant de South Western Nova, j'estime cet aspect d'un intérêt tout particulier. Je songe aux coûts accrus des denrées alimentaires face à la multiplicité des règlements administratifs. Monsieur l'Orateur, je comprends que les députés, qu'ils siègent à votre gauche ou à votre droite, puissent éprouver beaucoup de difficulté à vérifier des règlements qui sont, j'imagine, dans une large mesure, conçus par des fonctionnaires ou par des employés de l'État qui se croient obligés de protéger les gens et les produits relevant de leur compétence.

Par exemple, je me reporterai à la multiplicité des règlements qui s'appliquent à l'industrie de la pêche. Ils forcent de nombreux petits producteurs de poisson à abandonner les affaires. La plupart de ces entreprises se font mutuellement concurrence. J'ai souvent entendu dire que, suivant la politique du gouvernement, ces règlements, sur une période d'années, auront pour effet de réduire à cinq le nombre des entreprises de transformation du poisson au Canada. A l'heure actuelle, il y en a des centaines. Que deviendront les producteurs de poisson indépendants? Qu'advient-il de tous ces agents indépendants qui se font actuellement concurrence en ce qui concerne les prix versés aux pêcheurs et les prix ayant cours sur les marchés?

L'inflation qui frappe les prix se manifeste aussi dans le coût des bateaux de pêche. J'ai appris récemment qu'un pêcheur de homard a payé quelque \$10,000 pour faire construire son bateau. Les règlements récemment mis en